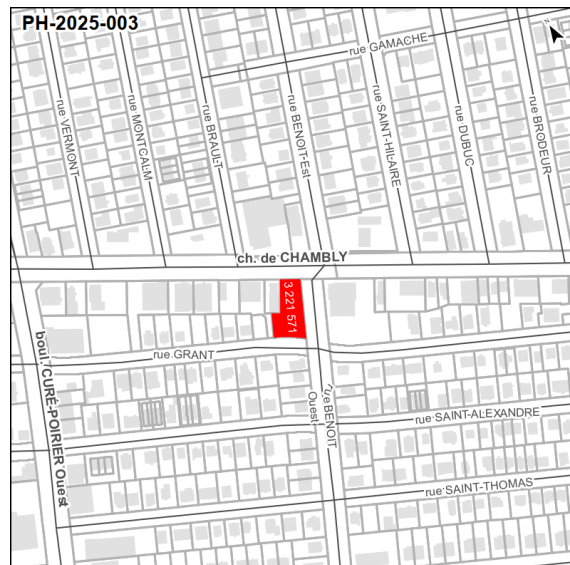


Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 18 mars 2025, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, le projet de résolution autorisant le projet d'habitation décrit ci-après :

- *Projet d'habitation PH-2025-003 visant la construction d'un bâtiment mixte, de structure jumelée, comportant 4 étages, 30 logements et un local destiné à un usage du groupe d'activités services communautaires d'alimentation, d'hébergement, d'urgence et d'autres secours (6242) au 2040, chemin de Chambly (lot 3 221 571)*



2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet d'habitation aura lieu le 1^{er} avril 2025, à 18 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet d'habitation et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce projet d'habitation peut être consultée à l'adresse Internet suivante : [Règlements | Ville de Longueuil](#) ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.co@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 21 mars 2025.

Carole Leroux, assistante-greffière